



## **Priorités d'intervention 2019-2020 Fonds de développement du territoire**

### **1- Services aux citoyens :**

- a- Entente de développement culturel ;
- b- Mise en œuvre des politiques de la MRC de Maskinongé (familles-ânés, développement social, développement durable, etc.) ;

### **2- Services aux municipalités :**

- a- Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ;
- b- Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, notamment auprès des municipalités dévitalisées reconnues comme telles par l'Institut de la statistique du Québec ;

### **3- Développement économique :**

- a- Soutien aux entreprises dans les secteurs priorités soit l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité ;
- b- Les jeunes entrepreneurs ;
- c- Les entreprises d'économie sociale ;
- d- La relève entrepreneuriale ;
- e- Les entreprises en expansion ;

### **4- Développement du territoire :**

- a- Mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC de Maskinongé, qui regroupe six enjeux, lesquels se déclinent ensuite en orientations et actions via Vision Maskinongé ;
- b- Mise en œuvre de la stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants ;
- c- Mise en œuvre du Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière (PDZAA) ;

### **5- Aménagement du territoire :**

- a- Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement ;